



DOSSIER D'INSCRIPTION

Stage de théâtre et Interprétation

6 jours du lundi 28 juillet au samedi 2 août 2014

Tarif : 418,06 HT, soit 500 € TTC Tout public à partir de 16 ans*

Merci de nous renvoyer le dossier d'inscription accompagné du règlement. Encaissement le 1er jour du stage.
(Règlement financier ci-dessous)

36 heures - 6 heures/jours de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

NOM	
Prénom	
Date de naissance	
Adresse	
CP - Ville	
Tél. / Portable	
E-mail	
Expérience dans le domaine Théâtrale	

* Pour les stagiaires de moins de 18 ans, prévoir une autorisation parentale.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

HORAIRES ET PONCTUALITÉ

Le stage débutera le lundi matin à 9h jusqu'à 12h et de 13h30 à 16h30. Nous vous remercions de respecter ces horaires.

TENUE ET RESPECT

L'immeuble du 10 rue Juiverie, en dehors de l'Acting est un lieu d'habitation, aussi, il est obligatoire de respecter les consignes suivantes :

-Il est strictement interdit de fumer dans l'ensemble des locaux de l'Acting Studio.

- Il sera mis à disposition des stagiaires un lieu pour se changer et déposer les vêtements et les objets personnels le temps des cours.

- Il est interdit d'avoir un comportement déplacé et de crier ou d'élever la voix dans les locaux en dehors des cours.

- Il est formellement interdit de faire des haltes dans la cour intérieure de l'immeuble et dans les escaliers communs, en raison de la présence des locataires. Les élèves souhaitant sortir à la pause doivent descendre dans la rue Juiverie.

- En cours, le stagiaire doit faire preuve d'un état d'esprit positif envers le groupe. Il ne sera toléré aucune agression, physique ou verbale, envers un enseignant ou envers un autre stagiaire. En cas contraire, le stagiaire s'expose à un renvoi immédiat.

RÈGLEMENT FINANCIER

Les stagiaires doivent nous renvoyer le bulletin d'inscription accompagné du règlement intérieur signé et du paiement composé de 2 chèques : 150€ d'arrhes et 350 € de solde.

Ces deux chèques seront encaissés le 1er jour du stage.

En cas d'annulation de la part du stagiaire, les arrhes seront encaissés sauf pour des raisons considérées «de force majeure» (maladie déclarée avec certificat médical), le chèque de 350€ sera renvoyé.

En cas d'annulation de la part de l'Acting Studio, l'intégralité du règlement sera restitué.

Fait à Lyon, le 22 octobre 2013

Signature du Stagiaire